

## **Commission “Sécurité Environnement” du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT**

### **PROCES VERBAL**

**REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2022**

*Jbe,Dpo,*

#### Présents:

Madame Arielle LELEUX, ADMINISTRATION COMMUNALE Eco-Conseillère - TERTRE  
Monsieur Frédéric ERGOT, DIRECTION DES RISQUES CHIMIQUES - BRUXELLES  
Madame Geneviève FINET, I.D.E.A. Directrice Infrastructures Economiques - MONS  
Monsieur Damien POTTIEZ, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS Effectif - HAUTRAGE  
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.- S.P.W. Attaché qualifié - MONS  
Madame Laëtitia QUENON, PROVINCE DE HAINAUT Dir-Info - MONS  
Monsieur Michel WARZEE, YARA Tertre S.A. Plant Manager - TERTRE  
Monsieur Nicolas BIAMONT, OILCO Directeur Général - HAUTRAGE  
Monsieur Rudy BUREAU, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin - SIRAUT  
Monsieur Jean-Luc COLLARD, RENEWI BELGIUM Site Manager - VILLEROT  
Monsieur Claude RIFAUT, ADVACHEM Directeur - TERTRE  
Madame Marina MICHELON, Riveraine - TERTRE  
Monsieur Julien BEFAHY, DE KEGEL ENERGY Project Manager- HAUTRAGE  
Monsieur Julien HULOT, BUREAU D'ETUDES IRCO Consultant – NAMUR  
Madame Gaëlle HUBERT, PRINCE ERACHEM Responsable environnement - SAINT-GHISLAIN  
Madame Isabelle PHILIPPE, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS - SIRAUT  
Monsieur Jean Luc VANDERSCHUEREN, DOW-POLYOL BELGIUM B.V.B.A. Conseiller en prévention - TERTRE  
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut, Président.

#### Excusés:

Monsieur Fessel BENJELLOUN, RAM - S.P.W. Référent Technique - NAMUR  
Monsieur Jean-Paul RENIER, ADMINISTRATION COMMUNALE Planu Saint-Ghislain – TERTRE  
Monsieur Stefaan VERSCHUERE, COMFORT ENERGY Directeur Général - HASSELT  
Monsieur Damien DEGAND, Riverain - HAUTRAGE  
Madame Anne-Marie BERTONI, LES TROUS VERTS Effectif - VILLEROT

**Premier point:**

**Accueil, approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Le président ouvre la séance et signale les personnes excusées.

Il informe l'assemblée que :

-Monsieur Philippe SCHIRRA (excusé), remplace Monsieur DE BRUYCKER, en qualité de Site Leader-Directeur - DOW-POLYOL BELGIUM B.V.B.A

-Monsieur POTTIEZ a signalé un changement au sein des représentants de SOS Hautrage, à savoir que Monsieur DUPRIEZ est remplacé par Madame Isabelle PHILIPPE (cette dernière a signalé qu'elle serait présente ce jour mais en retard)

-Monsieur Julien BEFAHY représente DE KEGEL ENERGY.

Il souhaite la bienvenue à tous et indique que la liste de distribution sera actualisée en conséquence.

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la réunion du 19/05/2022 est approuvé et peut être rendu public sur le site de la Ville.

Pour rappel le calendrier 2022 des réunions est le suivant:

**-le jeudi 15 décembre à 18 heures** Salle Communale, Rue du Presbytère, 10 à 7334 VILLEROT.

A signaler aussi qu'une RIP – Réunion d'Information Préalable concernant le projet de Station d'épuration de l'Eco-zoning (Yara-Prince-Polyol) est programmée le **28/09/2022 à 18h30 à Baudour** – Parc communal salle du restaurant.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. Exercice Seveso – Zoning de Tertre Hautrage Villerot (Bureau de sécurité de la Province de Hainaut) débriefing à froid de l'exercice BOREX.
3. Dernières nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Le président cède la parole à Madame QUENON et propose que les éventuelles questions soient posées en fin de présentation.

**Deuxième point:**

**Exercice Seveso – Zoning de Tertre Hautrage Villerot (Bureau de sécurité de la Province de Hainaut) débriefing à froid de l'exercice BOREX.**

Madame QUENON explique le contexte général des exercices Seveso réalisés récemment dans le zoning de Tertre Hautrage Villerot.

Après cette contextualisation, elle rappelle le scénario de l'exercice BOREX.

Cet exercice de grande ampleur (simulation d'un accident ayant un impact sur un site Seveso) s'inscrit dans les obligations du Gouverneur de rédiger un plan particulier d'urgence et d'intervention pour chaque entreprise Seveso Seuil haut et de le tester tous les 3 ans.

L'exercice « BOREX » s'est déroulé le 10 mai 2022 sur le site d'ADVACHEM. Cet exercice avait pour but de tester différents objectifs :

- Tester l'alerte à la population via le système Be-alert de manière réelle auprès des citoyens de l'entité de St Ghislain, inscrits à l'outil;
- Gérer le flux d'information vers la population et la presse au fur et à mesure de l'accident simulé (de manière fictive pour les réseaux sociaux et les médias);
- Tester le plan mono disciplinaire D5 (qui concerne la communication de crise) au niveau Provincial en ce compris l'articulation avec la ville de Saint-Ghislain ;

Madame QUENON détaille et explique en synthèse les éléments repris dans le rapport BOREX du 23 juin 2022.

La présentation sera jointe en annexe 1 à l'attention exclusive des membres de la commission dès réception.

Elle rappelle en fin d'exposé qu'un exercice ALEX a été réalisé le 30/06/2022 chez YARA (information communiquée par courriel aux membres de la Commission le 29/06/2022). Elle ne l'a pas abordé ce jour, pour des raisons de temps, et propose lors d'une prochaine réunion de la Commission d'effectuer une « Présentation générale des exercices type ALEX ».

Madame QUENON signale que des exercices d'alerte auront lieu prochainement chez Hainaut Tanking (le 13/10/2022) et Chez Dow-Polyol (le 20/12/2022).

En réponse à la question Monsieur PRIMOSIG, Madame QUENON indique que c'est le centre 112 qui communique l'information au niveau des canaux radios à utiliser (Multi disciplinaires vs Mono disciplinaire) et que l'information est ensuite reprise sur ICMS (et aussi via Whatsapp).

En réponse à la question de Monsieur POTTIEZ, Madame QUENON indique que le numéro 112 est le seul numéro d'urgence à appeler, en cas de besoin de l'aide urgente des services d'incendie, d'une équipe médicale ou de la police.

Elle attire l'attention sur le fait que dans le cadre de l'Exercice BOREX, le DPC a été informé et était présent.

Le 1718, est le numéro du Service public de Wallonie (SPW) qui permet le signalement en cas de pollution constituant une menace grave pour l'environnement ou l'écosystème : S.O.S. Environnement-nature. (Le 1718, est un service de garde 7/7j h24 du SPW prévu pour signaler une situation ou une activité qui porte atteinte à l'environnement ou à la nature en Wallonie. Lorsqu'un appel est jugé urgent, un agent de garde se déplace immédiatement sur les lieux. Les appels non urgents sont traités dans le cadre du fonctionnement normal du service.

Source : <http://environnement.wallonie.be/frameset.cfm?page=http://environnement.wallonie.be/sos.htm> )

En réponse à Monsieur POTTIEZ, Madame QUENON insiste sur le fait que le 112 est un numéro d'urgence et n'est en aucun cas un numéro pour déposer une plainte en matière d'environnement.

Plus de questions ou de remarques sur ce qui précède.

Le président remercie madame QUENON pour son intervention et ses explications exhaustives. Comme sollicité par cette dernière, le point spécifique « Présentation générale des exercices type ALEX » sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion début 2023.

### **Troisième point:**

#### **Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances**

La note habituelle est remise en séance et annexée au présent procès-verbal à l'attention des membres de la commission (annexe 2) – Les différentes contributions sont compilées ci-dessous :

#### **-Pour YARA**

Monsieur WARZEE présente la note pour YARA.

#### **Sécurité :**

Depuis la dernière commission, nous avons eu deux accidents chômeant.

Le 23 juin, un collègue a trébuché en enjambant la barre inférieure d'un échafaudage se trouvant sur le chemin qu'il empruntait. En tombant, il s'est fait une plaie à la main gauche et une contusion au genou droit. L'action principale consiste à améliorer les échafaudages (suppression de la barre inférieure) lorsqu'il y a un passage fréquent sous l'échafaudage.

Le 25 août, un travailleur a eu une entorse au poignet lorsque son coude a touché le refroidisseur de la granulation (tube en rotation) alors qu'il se déplaçait pour aller réaliser des mesures de vibration sur ce refroidisseur (maintenance prédictive).

Une investigation est en cours avec des collègues d'autres usines pour améliorer l'ergonomie de la plateforme d'accès et pour apporter des améliorations continues au niveau du suivi et de la maintenance des tubes tournant.

L'exercice ALEX avec le bureau de sécurité du Gouvernement provincial du Hainaut s'est déroulé le 30 juin. Les pompiers de la Zone de secours Hainaut Centre ont été mobilisés sur place dans le cadre de cet exercice. Le débriefing à froid a eu lieu la première semaine de juillet et a permis d'améliorer notre plan interne d'urgence.

#### **COVID-19 :**

Nous continuons la gestion active du COVID avec tests préventifs sur site pour le personnel en concertation avec la Médecine du travail et les contractants (autotests rapides mis à disposition).

## **Environnement :**

*Plaintes* : 08 plaintes déposées entre le mois de juin et septembre par deux habitants de Sirault et un d'Hautrage dénonçant des nuisances sonores. Une plainte pour odeur au mois de septembre.

L'information a été relayée en interne et aux autres entreprises du zoning.

- Les informations concernant les activités du site, la direction et la vitesse du vent ont été communiquées aux plaignants. Au cours de la période citée, après vérification auprès des responsables de production des unités de Yara, aucune perturbation notoire du procédé ou activités particulières au sein des installations n'ont eu lieu.
- Deux mesures acoustiques ont été réalisées par Yara au domicile des plaignants au mois de d'août et septembre. Les valeurs mesurées ne dépassaient pas les valeurs réglementaires du tableau II de l'AGW du 04/07/2002 (38.4 et 43.8 db(A) < 50 db(A)).
- Une plainte pour odeur au mois de septembre. Contact pris avec le plaignant (Sirault) qui suppose une anomalie d'un système d'épuration de la société Advachem.
- Visite d'un agent de la DPC suite à une plainte déposée par un habitant d'Hautrage au mois de juillet. Toutes les informations ont été communiquées à la DPC et la plainte a été classée sans suite.

## **Permis d'environnement (mise à jour)**

### *Bruit*

- Présentation des mesures d'assainissement et du plan d'actions de l'étude technico-économique aux représentants de la DPC, DPA et cellule bruit au mois de juin et juillet.
- Préparation pour la mise en œuvre des mesures de réduction de bruit sur l'unité de production d'ammoniac en vue de leur installation lors du prochain gros arrêt du reforming (TA23)
- Planification d'une nouvelle campagne de mesures acoustiques en vue d'évaluer l'efficacité des mesures après redémarrage.

### *Eaux de rejet*

- Finalisation des accords entre Prince, DOW, Yara et TREVI dans le cadre du projet Station mutualisée des eaux usées des entreprises.
- Réunion d'information (RIP) sera organisée le 28 septembre 2022 à 18h30 à la salle du restaurant du parc communal de Baudour - Rue du Parc à 7331 Baudour

### *Pollution de sol*

- Réception de l'approbation des Compléments de l'étude de sol demandés par la DAS. Préparation à la mise en œuvre du plan d'assainissement

### *Air*

- Le projet DéNOx de l'unité Dupont permettant la réduction des émissions en NOx en 2025 est en cours de finalisation.

### *Projets Seveso*

- Le projet concernant les nouveaux stockages ANC est en cours.

## **Production :**

Le prix du gaz naturel est devenu trop élevé au cours des dernières semaines à la suite de la guerre en Ukraine. Par conséquent, l'augmentation des prix de ventes de l'engrais ne permettra plus d'assurer le maintien de la production totale du site de Tertre à court terme. L'usine discute avec la direction de Yara Europe pour définir les dates d'arrêt de l'unité d'ammoniac et de deux unités d'acide nitrique. La décision n'a pas encore été formellement prise étant donné la variabilité du prix du gaz naturel. Néanmoins, l'unité d'acide nitrique technique devrait rester en service pour maintenir la fourniture des produits techniques.

A la suite du black-out du 20 avril, le train machine de l'unité de production d'acide nitrique Dupont a été réparé et l'unité Dupont a été remise en service dans la foulée le 4/08.

Concernant les signalements de nuisances et les différentes plaintes, Monsieur POTTIEZ se demande si des personnes se rendent sur place pour constater les faits ?

Monsieur BUREAU indique qu'il y a eu une intervention ce mardi 13/09/2022 du DPC suite à une sollicitation de la Ville concernant une plainte pour des odeurs. Comme convenu, le DPC est allé sur place, ils ont bien senti l'odeur, toutefois, ils n'ont pu en déterminer l'origine. En effet, lors de leur visite, le vent était NE et, dans le secteur NE, il n'y a pas d'usine.

A noter que le DPC a indiqué que si l'odeur venait à revenir hors des horaires habituels, il fallait inviter les citoyens à composer le 1718.

Monsieur POTTIEZ, concernant l'ensemble des entreprises et pas seulement Yara, indique qu'en ce qui le concerne le bruit, il est infernal et qu'il y a un délai important entre le constat et le signalement de la nuisance sonore qui a lieu généralement la nuit. Délais et horaires différents entre le 1718 et le DPC.

Monsieur POTTIEZ explique que le bruit nocturne et sporadique (début dans la soirée et finit le matin) venant du zoning surtout en période de canicule (fenêtres ouvertes) était très impactant et qu'il est difficile de faire constater l'infraction (largement au-dessus de la limite des 40 dB) car il y a un délai important entre le signalement et le constat de la nuisance sonore la nuit. Ce manque de réactivité du DPC et de la cellule environnement de la police locale semble justifié : par un manque de personnel, des horaires pas compatibles avec les contrôles de nuit. De plus, ce bruit sporadique inconnu est peut-être la source d'un dysfonctionnement de process, ce qui serait la source d'une pollution atmosphérique par la mise à l'air de produits chimiques. Dangereux ??

Monsieur PRIMOSIG explique qu'il est très complexe d'être réactif en matière de bruit et que les interventions sont compliquées la nuit. Il ajoute qu'il est aussi possible de demander à ses frais une mesure à un bureau d'étude spécialisé.

Il précise et confirme que Yara est soumis actuellement aux normes acoustiques du tableau 2 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (jour 7h-19h -> 60 dB, transition 19h-22h -> 55 dB, nuit 22h-6h -> 60dB).

Monsieur POTTIEZ indique être indigné de cette suggestion (demander à ces frais), « n'est-ce pas une question de santé et de sécurité publique ?? »

Madame PHILIPPE demande « Comment faire pour avoir quelqu'un qui se déplace pour constater le bruit au moment où il est signalé ? »

...

En réponse à Monsieur POTTIEZ qui sollicite d'avoir par courriel, comme précédemment, les informations relatives aux arrêts – démarrages de YARA, Monsieur WARZEE répond qu'il le fait et qu'il a envoyé personnellement ledit courriel aux membres de la Commission.

En réponse à Madame FINET, Monsieur WARZEE indique que la coupure de courant qui a touché Villerot n'a eu aucun impact pour YARA.

En réponse à Monsieur PRIMOSIG, Monsieur WARZEE indique le maintien de l'activité est fonction de l'évolution du prix du gaz et pourrait conduire à l'arrêt de l'unité ammoniac et de deux unités d'acide nitrique pour une période plus ou moins longue. Toutes les unités sont ou vont s'arrêter. La décision n'a pas encore été formellement prise étant donné la variabilité du prix du gaz naturel. Néanmoins, l'unité d'acide nitrique technique devrait rester en service pour maintenir la fourniture des produits techniques.

En réponse à Monsieur ERGOT, Monsieur WARZEE indique que l'arrêt technique ne sera pas avancé mais sera sujet à examen des marchés au jour le jour. Une unité d'acide nitrique devrait rester en service pour maintenir la fourniture de produits techniques et pour terminer l'année.

En réponse à Madame PHILIPPE, Monsieur WARZEE indique qu'en ce qui concerne les activités de maintenance, il y a peu ou pas de nuisances sonores.

Plus de questions ou de remarques.

#### **-Pour OILCO**

Monsieur BIAMONT présente la note pour OILCO

Suivi du plan d'action établi suite à l'audit environnemental (mise en place du tri des PMC, apposition de certains pictogrammes...).

Amélioration continue de la sécurité par la réalisation de nouveaux marquages au sol et le rajeunissement de la flotte de véhicules

Pas d'accident.

Pas de questions ou de remarques.

#### **-Pour DE KEGEL ENERGIE S.A.**

Messieurs BEFAHY et HULOT présentent la note pour DE KEGEL ENERGIE S.A.

Pas d'exploitation actuellement.

Prolongation de la date de mise en œuvre du permis.

Conformité des échantillons d'eau prélevés en sortie du séparateur d'hydrocarbures.

Nouveau cautionnement constitué et ancien cautionnement libéré suite à la visite du DPC sur le site.

Pas d'incident.

Projet d'Assainissement : étude des meilleures techniques d'assainissement en cours. Contacts réguliers avec les autorités (DAS). Analyse de la viscosité du produit et de la possibilité de récupération (rayon d'influence).

Pas de questions ou de remarques.

## **Pour RENEWI BELGIUM**

Monsieur COLLARD présente la note pour RENEWI.

- **Sécurité**

Nous enregistrons 2 accidents de travail sur la dernière période.

- 26/07 : un opérateur a été atteint sur la main par une goutte d'acide. Malgré l'utilisation immédiate de Diphotérine, il a dû recevoir des soins dans un hôpital spécialisé pour les blessures causées par un produit chimique. Ce type de blessure est considéré comme grave dans la nomenclature.
- 23/08 : un chauffeur occupé à charger des containers sur roulettes dans son camion a été percuté par un élément d'un container. Ce container venait d'être poussé dans sa direction par un autre chauffeur d'une autre entreprise souhaitant accélérer la manœuvre. Les 2 chauffeurs étaient sous la pression des agents de police réclamant qu'ils quittent les lieux rapidement dans le cadre de l'installation de la foire du midi.
- Un départ d'incendie a eu lieu le 19/07. Vers 20h00, les systèmes de détection automatique se sont déclenchés. Un fût renfermant des déchets de laboratoire est à l'origine du feu. L'eau des sprinklers a suffi à stopper le feu. Les pompiers sont intervenus pour assurer tous les contrôles. Les eaux d'extinction ont été récupérées via le bassin d'orage. Aucun blessé, aucun dégât ne sont à déplorer.

- **Environnement**

En mai, nous signalons un dépassement de certains paramètres des eaux de rejet de notre site.

Un plan de contrôle de nos activités a été mis en place.

La dernière mesure confirme un retour dans les limites exigées par les autorités.

Le 15/06, suite à la rupture des points de fermeture d'un container, une quantité importante de solvants s'est répandue au sol dans le périmètre de notre site.

Les équipes sur place, complétées par une entreprise externe, ont veillé au nettoyage complet du sol et de l'égouttage.

Le DPC a été averti et est venu constater les solutions mises en place pour qu'aucun rejet n'atteigne les canalisations publiques.

- **Exploitation / projet**

Les volumes d'activité liés au COVID 19 ont chuté.

Les derniers travaux de réfection de notre hall de stockage se finiront enfin en octobre.



En réponse à Madame PHILIPPE, Monsieur COLLARD explique les étapes du processus à savoir que le fût renfermant les déchets de laboratoire après avoir été scellé et placé sous toit, s'est consumé après 24 heures. Le système de sprinklage s'est déclenché et le déluge a éteint rapidement l'incendie.

La recherche de cause et de justification n'a pas permis d'identifier la cause, une erreur humaine ? Il précise que les opérateurs suivent des formations mais que le risque zéro n'existera jamais. Il souligne la qualité du système d'extinction automatique.

Il souligne aussi que cet événement n'a causé ni blessé, ni dégât si ce n'est le nettoyage, la récupération des eaux d'extinction et la remise en ordre.

Monsieur COLLARD, explique qu'il était face à un début d'incendie et qu'il a communiqué peut-être un peu tard. Il insiste sur la qualité et la rapidité d'intervention des services d'incendie.

En réponse à Madame PHILIPPE, Monsieur BUREAU indique qu'il n'avait pas lieu d'inquiéter la population et de communiquer sur un incident rapidement maîtrisé. Le Bourgmestre a interrogé RENEWI à ce sujet.

Madame PHILIPPE aurait souhaité une communication vis-à-vis des riverains à ce sujet.

En réponse à Monsieur POTTIEZ, Monsieur COLLARD précise que les fûts ne sont pas ouverts (sauf pour les parcs à conteneur pour vérification/identification).

Plus de questions ou de remarques.

#### **-Pour ADVACHEM**

La contribution pour ADVACHEM de Monsieur RIFAUT est reprise ci-après

- **Production :**

Nous constatons une baisse généralisée depuis juin de nos ventes en résines de l'ordre de 10 à 15%, baisse liée au prix de l'énergie mais également celui des matières premières. Les ventes d'engrais foliaire liquide et d'UFC sont stables. L'unité MyP reste à l'arrêt (21/09/2021).

- **Travaux :**

Concernant les nouvelles unités additionnelles d'osmose inverse, les connexions sont réalisées. Il reste la partie automation – intégration de la gestion – à finaliser. Le positionnement sur site de la station d'embouteillage pour l'engrais est défini. Cependant nous sommes toujours à la recherche d'une solution plus globale d'achat de terrains avoisinants, la solution actuelle étant un pis-aller. Le démantèlement des anciens stockages de formaldéhyde est terminé. Deux nouvelles cuves ont été placées. Une pour le stockage des eaux de l'unité de résines échangeuses d'ions pour le traitement du formaldéhyde et la seconde cuve pour accroître notre capacité de stockage d'engrais foliaire. Le remplacement du catalyseur Process de l'unité DB Western est programmé pour le mois d'octobre.

- **Environnement :**

Les prélèvements pour l'analyse second semestre 2022 des rejets gazeux ont été effectués sur les unités DB Western et Pestorp le 26 août. Nous en attendons les résultats. Dans l'hypothèse de la mise en service de l'unité MyP, un prélèvement des rejets gazeux sera effectué au plus vite. Les contrôles légionnelles de la tour 1 de refroidissement n° 1 restent supérieurs à la valeur de 1000 unités formant colonie par litre d'eau. Nous avons mis en évidence de multiples dysfonctionnements des filtres à sable permettant le développement de colonies de légionnelles. Les modalités de traitement telles que décrites dans notre permis ainsi que prélèvements à intervalle régulier (15 jours) sont et seront réalisés afin de ramener les valeurs en deca de 1000 unités formant colonie par litre d'eau. Nous continuons la mise en place des diverses actions liées aux inspections SEVESO et DPC. Nous attendons un retour des autorités de notre dossier : évaluation du risque sismique - sélection des installations. Le 13/09, signalement d'une nuisance olfactive pour « ODEUR CHIMIQUE PIQUANTE, ET LE VENT RESENTI EST NUL » par un riverain. RAS sur le site : aucune maintenance et/ou incident.

- **Autres :**

- H&S :**

Suite au debriefing de l'exercice Borex, nous avons procédé à l'optimisation de notre système de moussage.

En réponse à Monsieur POTTIEZ, Monsieur RIFAUT indique que concernant le signalement de la nuisance olfactive, elle ne peut venir d'AVACHEM (autre source ?). Sachant que la distance avec le plaignant est d'environ 7 km, les vents dominants sont à l'opposé et qu'il n'y avait pas de formaldéhyde dans les rejets gazeux. Il complète en indiquant que les mesures ont été effectuées par un organisme agréé (2 mesures différentes de 30 minutes / heure).

Monsieur POTTIEZ rappelle qu'il a déjà demandé l'installation d'une station de mesure permanente à Saint-Ghislain. En fonction des conditions atmosphériques, de la vitesse du vent, des courants ascensionnels, des différences de direction du vent peuvent exister en altitude et expliquer cette nuisance.

Monsieur POTTIEZ pense qu'une demande officielle faite au nom de la commission aurait plus de poids que celle d'un quidam. Pour preuve l'intervention rapide du DPC dans ce dossier suite à la demande communale...

Il est rappelé à ce dernier que l'AWAC avait répondu à cela lors d'une réunion précédente de la commission (*à qui le souhaite en son nom propre, il est cependant possible de contacter l'AwAC, autorité compétente en matière de qualité de l'air info-airclimat@wallonie.be.*).

Monsieur RIFAUT remercie l'ensemble des membres de la Commission "Sécurité Environnement" du zoning et indique qu'il part en retraite.

Monsieur BENJAMIN étant déjà membre de la Commission et repris dans la liste de distribution, il n'y a pas de modification à opérer.

Le président, au nom de l'assemblée, le remercie pour sa participation active, son implication au sein de la Commission et lui souhaite bonne continuation dans ses nouvelles occupations.

## **-Pour PRINCE MINERALS**

Madame HUBERT présente la note pour PRINCE MINERALS ADVACHEM .

### **EHS**

- Nous avons eu un incendie important sur une de nos lignes de production le 15 juillet dernier. Cet incident est la conséquence initiale d'une coupure de courant qui n'a pas interrompu le fonctionnement d'un brûleur. Celui-ci a continué à chauffer et un ventilateur en polypropylène présent dans le circuit d'extraction a alors pris feu, une fois une température de plus de 250°C atteinte. Nous n'avons eu aucun blessé à déplorer. Les services de secours internes et externes ont été très efficaces, l'incendie étant maîtrisé environ 45 minutes après son départ. Aucun produit chimique n'a été dispersé dans l'environnement, les équipements touchés n'étant pas exposés directement aux produits chimiques. Une analyse des causes a été effectuée et des actions correctives et préventives complémentaires ont été ajoutées. Nous avons revalidé toutes les opérations de fabrication avant de reprendre les productions.
- Nous travaillons toujours en collaboration avec les autres sites du zoning industriel sur l'implantation d'une station d'épuration commune.
- Un investissement financier a également été entamé pour entamer les traitements de nos bassins industriels et CET, et ce afin de répondre aux exigences régionales.
- Introduction d'une demande de permis pour transformer un établissement par la mise en place d'un ventilateur sur la ligne en gaz riches de NOX alimentant l'installation SNM de PRINCE Minerals autorisée par un permis du 19 janvier 2021 accordé à YARA – Non soumis à étude d'incidence – Etude de sureté et une évaluation de l'incidence sonore par la société Modyva a été jointe au dossier (situation projetée sur base des caractéristiques du ventilateur) - Enquête publique en cours.
- Toutes les nuisances (8 sonores, 1 odeur) signalées au poste de garde ont été transmises par les agents G4S aux différentes entreprises. En interne, elles ont été analysées de manière concertée avec la production (localisation de la plainte, relevé des conditions météorologiques, relevé des ateliers arrêt/démarrage, dysfonctionnement ...). Pour les nuisances sonores, aucun événement particulier remonté par les chefs d'équipes et pas de tendance / corrélation liés aux conditions météorologiques / marches des installations. Des nuisances olfactives ont également été perçues sur le site au mois de septembre de type organiques.

### **Activités**

- Comme pour la majorité des sociétés, l'augmentation du coût énergétique a un impact majeur sur la rentabilité de nos fabrications.

Le Groupe Yara a communiqué la nécessité d'interrompre leurs activités aux valeurs actuelles.

Nous avons évidemment des interfaces industriels étroits qui nous nous expose également à des arrêts de production.

La situation est analysée régulièrement avec Yara, nos fournisseurs et nos clients afin de maintenir des rendements adéquats.

- Plusieurs demandes d'investissement sont toujours évaluées afin de fiabiliser nos lignes de production et de rénover plusieurs installations.

En particulier, nous travaillons sur la sécurisation de nos cuves, de nos installations électriques, de nos canalisations et sur notre productivité.

Nous allons entamer le démantèlement de notre plateforme bioxyde de Mn début 2023.

Une nouvelle plateforme, construite à l'identique et optimisée, doit être installée en deuxième partie d'année 2023.

## Emploi

- Un nouveau responsable Maintenance nous a rejoint à la fin du mois de juillet.

Pas de questions ou de remarques.

**-Pour DOW – POLYOL BELGIUM –** Note non communiquée.

Monsieur VANDERSCHUEREN détaille la note pour DOW – POLYOL BELGIUM :

- **EHS :**

Il n'y a pas eu d'incident, aucun déversement et aucun incident de sécurité process.

La première phase du nouveau parking pour les camions avec le but d'éviter de devoir faire des marche arrière est terminée (extension bétonnée) et la deuxième phase se fera ...2023.....

Le gros chantier de préparation à la migration de notre système de Process Control suis son cours et nous sommes dans le planning prévu pour mise en service Avril 2023. Ces 2 projets représentent un investissement de 24 Millions de dollars.

L'arrêt technique du mois de juin nous a permis d'effectuer la maintenance planifiée.

- **COVID-19 :**

Pas d'arrêt d'activité, pas de chômage économique.

- **Production :**

Notre fiabilité est haute et stable pour le Polyol. Les résultats liés à notre fiabilité de l'usine reste en ligne avec les objectifs.

Lié à la situation actuelle par rapport aux énergies et les coûts élevés qui en résultent, la demande en polyol est en baisse et nous avons donc réduit notre cadence de production. Ceci n'entraîne pas de réduction de notre personnel. Nous pensons que cette situation va se prolonger sur l'année 2023.

Monsieur VANDERSCHUEREN précise que Monsieur Philippe SCHIRRA nouveau Directeur - DOW-POLYOL BELGIUM B.V.B.A, gère deux sites distincts et ne pouvait être présent ce jour retenu par d'autres obligations.

En réponse aux riverains, Monsieur VANDERSCHUEREN précise que DOW fonctionne H24 et qu'il n'y a pas de différence sonore entre le jour et la nuit. Il précise qu'il n'y a pas de mise à l'air et que tout s'effectue au sein d'un bâtiment fermé.

Dans le zoning, il en va de même en ce qui concerne ADVACHEM, PRINCE MINERALS et YARA qui fonctionnent aussi H24.

Plus de questions ou de remarques.

**Le relevé des signalements de nuisances reçus au poste de garde depuis la dernière réunion à savoir le 19/05/2022** est repris ci-dessous (cfr. note).

8 signalements de nuisances sonores et 1 signalement de nuisances olfactives ont été enregistrés au poste de garde.

Pour rappel, toutes les nuisances signalées au poste de garde 065/ 764 695 (24h/24-7j/7) sont, depuis septembre 2021, transmises par les agents G4S aux différentes entreprises du zoning membres de cette commission à savoir YARA, PRINCE, RENEWI, DOW, ADVACHEM. Il n'est nullement question de demander un retour concerté au plaignant et/ou à la commission. Cependant cela permettra, au besoin, à chaque entreprise de traiter les plaintes indépendamment et le cas échéant de prendre les mesures qu'elle jugera utiles et d'en informer les autres.

En ce qui concerne le suivi, les informations sont reprises dans la note des entreprises ci-avant et plus spécifiquement notamment dans les parties ADVACHEM, PRINCE MINERALS et YARA.

La Ville de Saint Ghislain par l'intermédiaire du service environnement indique n'avoir reçu aucun autre signalement si ce n'est la plainte DPC du 13/09/2022 relatée par Monsieur BUREAU.

**Quatrième point:**  
**Fonctionnement, Prochain ordre du jour**

Faisant suite à un contact avec la SPAQuE, une "Présentation de SPAQUE - SPW ARNE du suivi de l'évaluation de l'état qualitatif des nappes aquifères autour du Zoning de Tertre Hautrage Villerot" (sous réserve) est inscrit à l'ordre du jour.

Il n'y a plus d'autre point particulier à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante.

L'ordre du jour de la prochaine réunion sera donc le suivant :

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions 2023;
2. Présentation SPAQUE - SPW ARNE du suivi de l'évaluation de l'état qualitatif des nappes aquifères autour Zoning de Tertre Hautrage Villerot " (sous réserve)
3. Dernières nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Monsieur GRIGNARD, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

**Cinquième point:**

**Divers**

Il n'y a pas de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants.

---